

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0201.107.526
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	7
Comité de rémunération	1

Comité d'Audit³	1
Comité de secteur #1⁴	néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	néant
...	x

Membres du Conseil d'administration

Fonction⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute⁷ⁿ	Détail de la rémunération et des avantages⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	Bruno ROSSI	5.460,00	Néant	Néant	Néant	85,71 %
Administrateur	Damien BAUWENS	629,00	Néant	Néant	Néant	57,14 %
Administrateur	Nathalie BERTHOT	1.100,00	Néant	Néant	Néant	100 %
Administrateur	Emmanuel DELHOVE	942,00	Néant	Néant	Néant	85,71 %
Administrateur	Muriel BATISTINI	629,00	Néant	Néant	Néant	57,14 %
Administrateur	Alexandre TODISCO	1.100,00	Néant	Néant	Néant	100 %
Administrateur	Marc DARVILLE	1.100,00	Néant	Néant	Néant	100 %

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Total général	x	10.960,00	x	x	x	
----------------------	---	-----------	---	---	---	--

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction NEANT

Fonction⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Sollami Giuseppa	25.254,15	Rémunérations brutes : 24.234,15 Indemnités domicile - lieu de travail : 1.020,00	x
Directeur x	x	x	x	x
Directeur ...	x	x	x	x
Sous-directeur	x	x	x	x
Sous-directeur ...	x	x	x	x
Autre ...	x	x	x	x
Total rémunérations	x	x	x	x

⁹Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹²Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Commentaires éventuels

--